

Commune de BOUZEL

Note de présentation synthétique du compte administratif 2017

Note réalisée en application des dispositions issues de la loi n° 2015-991 du 07.08.2015 (validée le 09.03.2018 par le conseil municipal)

Pour comparaison des indices financiers : Strate démographique comprise entre 500 et 2000 habitants – communes appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique (FPU) au niveau national – Budget principal seul.

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2017

INTRODUCTION

- L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
- La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet www.bouzel.fr.
- Les documents budgétaires (BP, CA) peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures au public.

SOMMAIRE

- I. Le cadre général du budget (pages 3 à 4)
- II. La section de fonctionnement (pages 5 à 8)
- III. La section d'investissement (pages 9 à 11)
- IV. Les données synthétiques du budget – Annexes : niveau des taux d'imposition, principaux ratios, endettement, effectifs et charges de personnel (pages 12 à 18)

I. Le cadre général du budget

• Le Budget primitif (BP)

- Le budget principal 2017 a été voté le 07/04/2017 par le conseil municipal, sur les bases des propositions de la commission des finances, au niveau du chapitre en fonctionnement, et par opérations en investissement. Il a été établi avec la volonté :
 - de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
 - de maintenir les taux des 3 taxes locales, suite à la hausse d'un point en 2016 afin de compenser la baisse de la DGF subie depuis 2014 ;
 - de poursuivre le désendettement en stoppant le recours à l'emprunt ;
 - de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région, et des services de l'Etat chaque fois que possible.

• Le compte administratif (CA)

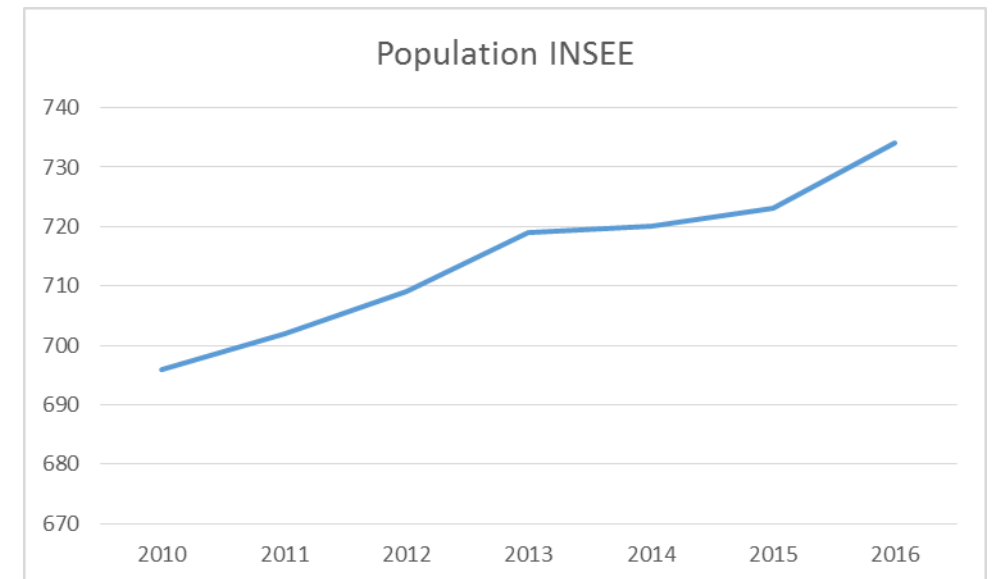
- Le Maire rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.
- Le compte administratif :
 - rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
 - présente les résultats comptables de l'exercice ;
 - est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice ;
 - le compte administratif 2017 a été voté le 09/03/2018 par le conseil municipal.

I. Le cadre général du budget

• Evolution de la population

La croissance de la population depuis 2010 s'atténue à partir de 2013, cependant un renouvellement de la population avec l'arrivée de familles avec enfants a permis jusqu'en 2015 de maintenir les effectifs scolaires et la fréquentation de l'ALSH BOUZEL-VASSEL. Depuis 2 ans, les effectifs du RPI BOUZEL-VASSEL connaissent une baisse non négligeable, qu'il convient de surveiller. L'arrivée d'une population jeune avec enfants est vivement souhaitable mais les contraintes du SCOT en matière d'urbanisation et la capacité de la station d'épuration constituent un frein pour la commune.

- Population municipale INSEE 2017 = 722 habitants

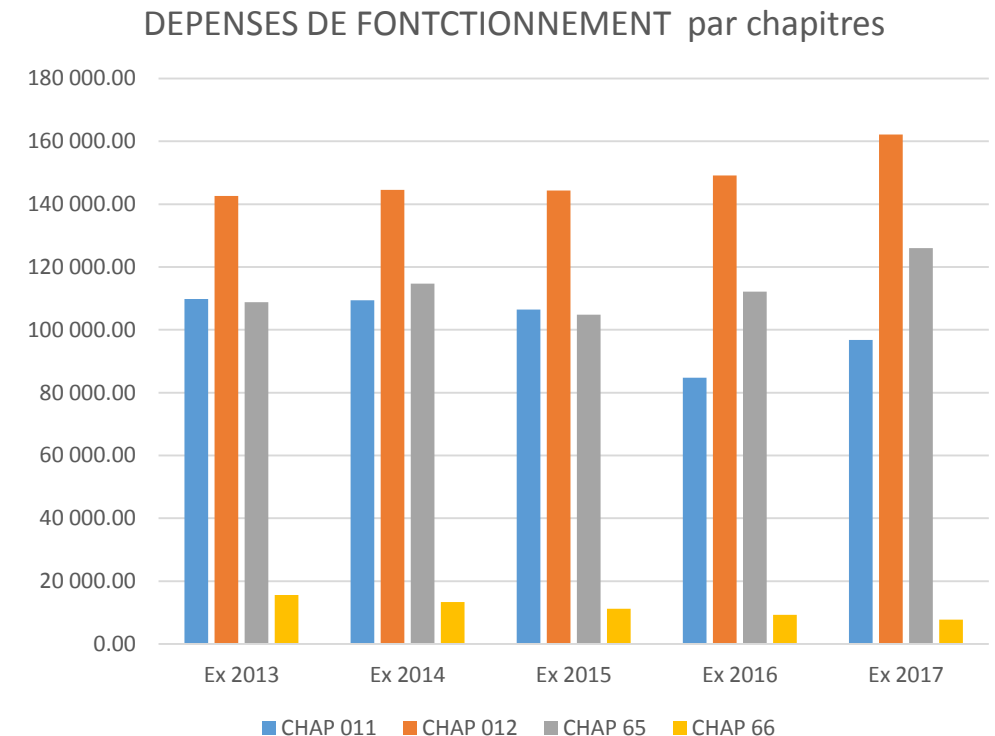


II. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses obligatoires (personnel communal, contrats de prestataires, de vérifications annuelles, assurances, énergie, taxes, emprunts, etc.) représentent la majeure partie du budget, d'où la difficulté de trouver des marges de manœuvre pour faire des économies compte tenu de la baisse des recettes depuis 2013 (dont notamment la DGF).

Les dépenses de fonctionnement en 2017 s'élèvent à 407 042,04 € (soit + 41 526,49 €, + 11,36% par rapport à 2016).

- CHAP 011: charges à caractère général
- CHAP 012 : charges de personnel
- CHAP 65 : autres charges de gestion courante
- CHAP 66 : charges financières

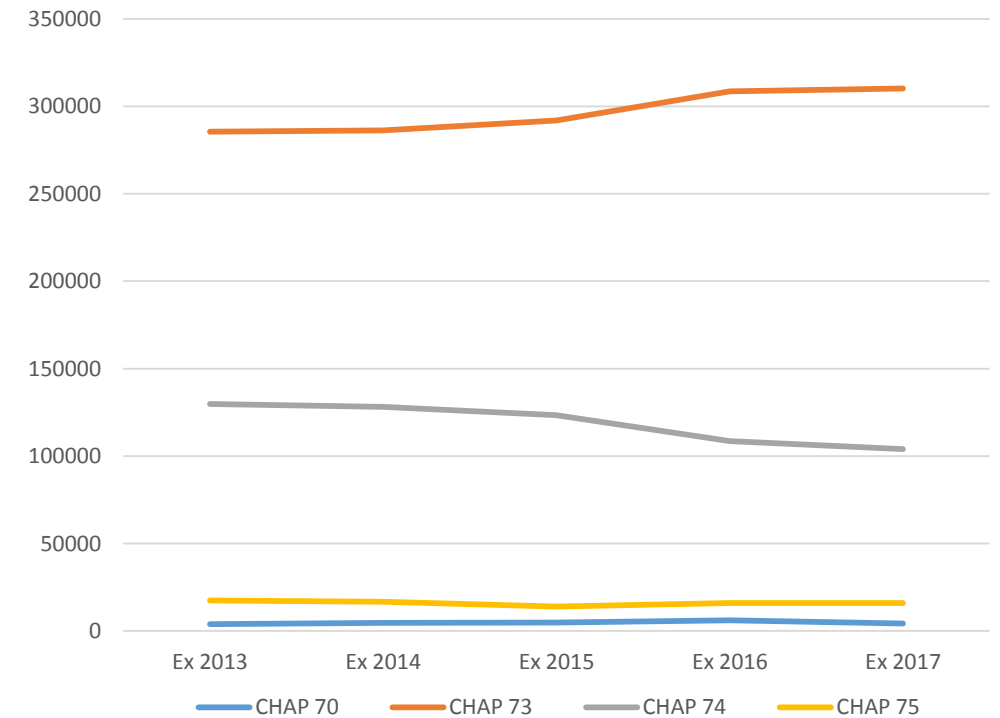


II. La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 445 668,99 € en 2017 (soit - 447,45 € par rapport à 2016). Les rentrées fiscales (chapitre 73) augmentent très faiblement du fait de la la révision des bases locatives d'imposition. Les dotations de l'état (chapitre 74) connaissent une forte baisse du fait de la constante diminution de la DGF depuis ces 4 dernières années dans le cadre de la contribution du bloc communal au redressement des finances publiques. Pour BOUZEL, la perte de dotations cumulée entre 2013 et 2017 s'élève à 78 054 €.

Année	Montant annuel des dotations versées par l'Etat	Montant Année N - Année N-1	Montant Année N - Année 2013	Perte cumulée depuis 2014
2013	86 236			
2014	79 981	-6 255	-6 255	-6 255
2015	70 087	-9 894	-16 149	-22 404
2016	61 522	-8 565	-24 714	-47 118
2017	55 300	-6 222	-30 936	-78 054

Evolution des recettes de fonctionnement par chapitres



Sources : données BPS Bercy – comptes des communes

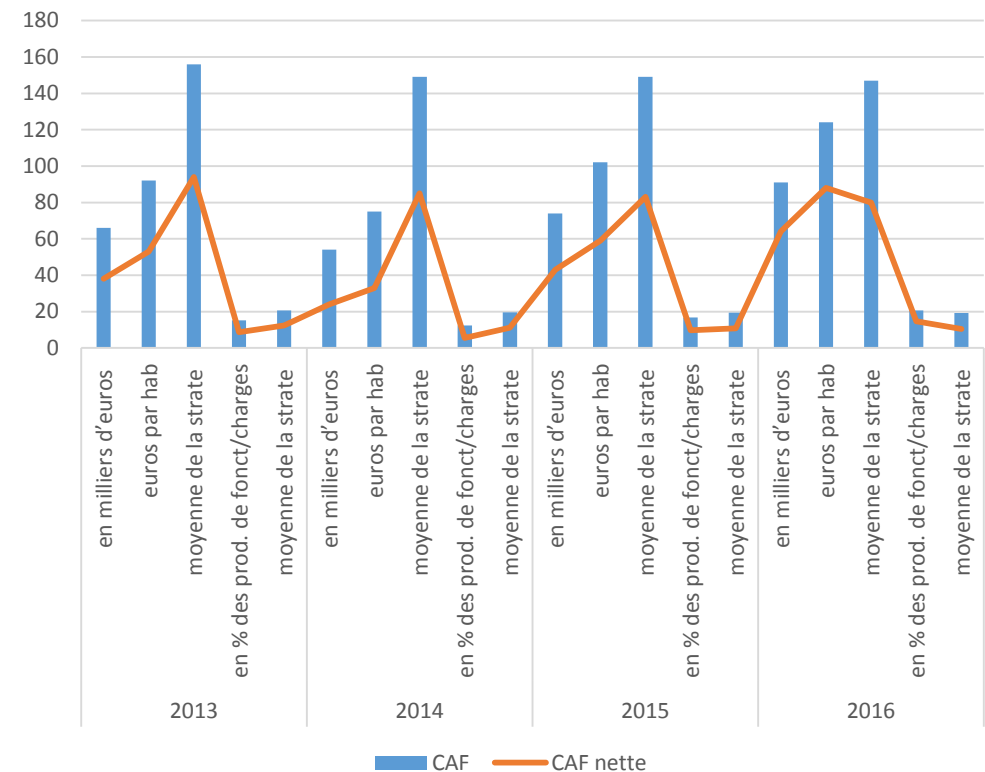
II. La section de fonctionnement

La capacité d'autofinancement (CAF)

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

En 2016, la CAF brute s'est élevée à 90 753 €, soit 124 € par habitant (147 € par hab pour la moyenne de la strate). La CAF nette de remboursement des dettes bancaires s'élève à 64 332 € (soit 88 € par hab, et 80 € par hab pour la strate).

Evolution de la CAF de 2013 à 2016



II. La section de fonctionnement

Dépenses	BP	CA	Recettes	BP	CA
Dépenses courantes	109 104,00	96 792,45	Recettes des services	3 750,00	4 170,86
Dépenses de personnel	162 185,00	162 144,61	Impôts et taxes	308 897,00	310 199,67
Autres dépenses de gestion courante	127 039,84	126 043,68	Dotations et participations	107 904,00	103 918,48
Dépenses financières	7 895,00	7 794,42	Recettes financières		0,30
Dépenses exceptionnelles		790,00	Recettes exceptionnelles	1 281,00	3 096,13
Dépenses imprévues	98,58		Autres recettes de gestion courante	16 062,00	16 045,50
			Autres recettes	4 079,00	4 182,35
Total dépenses réelles	406 322,42	393 565,16	Total recettes réelles	441 973,00	441 613,29
Charges (écritures d'ordre entre sections)	13 476,88	13 476,88	Produits (écritures d'ordre entre sections)	4 055,70	4 055,70
Virement à la section d'investissement	34 000,00		Excédent brut reporté	8 501,42	
Total général	453 799,30	407 042,04	Total général	454 530,12	445 668,99

III. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la création d'un ralentisseur, à la réfection du réseau d'éclairage public).

Pour 2017, il n'a pas été fait appel à l'emprunt ni à une ligne de trésorerie. Le financement provient de l'Etat (DETR / Ministère de l'Intérieur), du Département (FIC / subvention PAB / Produit des amendes de police), de la Région (soutien à la ruralité) et de l'autofinancement dégagé par le budget communal.

III. La section d'investissement

Les opérations d'investissement réalisées au cours de l'année 2017 sont les suivantes :

- Fin de l'étude de la révision du Programme d'Aménagement de Bourg confiée à J-P Louis DUBREUIL du GIE SYCOMORE;
- Travaux de sécurisation (pallier gardes corps par ETS BUISSON Cédric et service technique), de mise aux normes d'accessibilité à l'école (Plomberie SOISSONS, Maçonnerie SOISSONS, MARTINS Carlos électricité, MIC SIGNALOC et service technique), ainsi que d'embellissement (peinture des grilles, du portail et du mur d'enceinte de l'école par le service technique);
- Travaux de mise aux normes d'accessibilité des ERP (Mairie, Foyer Rural, Bibliothèque) par le service technique et DOME MENUISERIE BATIMENT, HANDINORME;
- Travaux de renforcement de chaussée Rue de Verdonnet et Rue de Courcour (société COLAS)
- Mise en place d'un espace numérique au secrétariat de mairie (achat d'un portable informatique et scanner à BUREAU SERVICE) et acquisition d'un copieur couleur (Rex Rotary);
- Equipement du service technique : acquisition d'un perfo-burineur, d'une scie à onglet, aspirateur, débroussailleuse, pulvérisateur (ETS MOUILLAUD, Ets Périé, PURODOR MAROSAN, GEDIMAT);
- Mise à jour du matériel de l'école numérique rurale et acquisition d'un portable informatique et de 2 unités centrales pour les enseignantes (BUREAU SERVICE);
- Achat de panneaux de signalisation SNCF, de balconnières suspendues, et de corbeilles (MIC SIGNALOC, ESPRIT ORANGERAIE);
- Achat d'un fonds de livres pour la bibliothèque (Librairie Il était une fois).

III. La section d'investissement

Dépenses	BP	CA	Recettes	BP	CA
Solde d'investissement reporté	30 447,80		Virement de la section de fonctionnement	34 000,00	
Remboursement d'emprunts	46 358,00	46 356,86	FCTVA	6 000,00	6 001,07
Equipement technique	3 823,00	2 322,71	Mise en réserves	74 368,80	74 368,80
Copieur mairie - espace numérique-logiciel EC	4 387,00	3 675,60	subventions	664,00	0,00
Ecole Numérique Rurale, Informatique	2 490,00	2 490,00	subventions	2 978,00	1 244,00
aire de fitness	770,00		subventions	1 478,00	
Foyer rural travaux	12 674,00	12 673,32	subventions	5 438,00	5 438,00
Voirie communale	16 236,00	16 236,00	subventions	6 291,00	2 562,00
Révision PAB étude	11 520,00	11 520,00	subventions	9 200,00	6 169,61
Aménagement sécurité rte de Vertaizon	35 406,00	35 406,00	subventions	2 500,00	2 500,00
travaux AD'AP	29 850,00	13 510,25	subventions	16 489,00	
Eclairage public	1 371,00	1 370,31			
Corbeille/panneaux de signalisation	1 935,00	1 759,52	Taxe aménagement	3 000,00	6 796,79
Fonds de livres biblio	500,00	498,14			
Autres dépenses: cautions	0,00		Autres recettes : cautions	1 173,00	0,00
			Emprunt	24 036,00	
Charges (écritures d'ordre entre	77 043,60	4 055,70	Produits (écritures d'ordre entre	87 254,78	14 266,88
Total général	274 811,40	151 874,41	Total général	274 870,58	119 347,15

IV. Les données synthétiques du budget Annexes

L' environnement socio économique de la commune de BOUZEL – fiche 2016

Données socio-démographiques	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	734 habitants			
Nombre de foyers fiscaux	380			
Part des foyers non imposables	51,8 %	56,5 %	53,3 %	55,1 %
Revenu fiscal moyen par foyer	26.779	24.102	27.189	26.102

Sources : Fiches AEF - DGFIP

Données économiques	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Nombre de logements imposés à la TH	305 logements			
-> dont part de résidences secondaires	3,3 %	17,3 %	12,4 %	12,7 %
-> dont logements vacants	0	2	1	2
Bases communales imposées en foncier bâti	540.176			
-> dont % locaux d'habitation ordinaire	70,4 %	78,0 %	72,2 %	71,5 %
-> dont % locaux d'habitation à caractère social	0,0 %	0,8 %	1,0 %	0,9 %
-> dont % locaux d'habitation soumis à la loi de 1948	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
-> dont % autres locaux passibles à la TH (%)	0,0 %	0,3 %	0,3 %	0,2 %
-> dont % locaux à usage professionnel ou commercial	3,3 %	11,3 %	10,4 %	10,8 %
-> dont % établissements industriels et assimilés	26,3 %	9,5 %	16,2 %	16,6 %
Nombre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises	18	51	55	50
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	18	51	55	50
Nombre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises	13	33	40	36
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	13	33	40	36

Les taux d'imposition – fiche 2016

Les taux des impôts locaux	Taux d'imposition (%)			
	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH)	18,67 %	19,60 %	18,95 %	21,08 %
-> dont taux voté par la commune	9,46 %	11,33 %	11,03 %	12,16 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,75 %	1,46 %	1,18 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	9,21 %	9,13 %	7,98 %	9,02 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	9,56 %	17,25 %	15,97 %	17,36 %
-> dont taux voté par la commune	9,21 %	16,12 %	14,49 %	15,62 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	1,23 %	1,84 %	1,40 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	0,35 %	1,32 %	2,04 %	2,49 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	88,54 %	83,67 %	54,01 %	51,07 %
-> dont taux voté par la commune	82,82 %	77,24 %	48,52 %	45,38 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	3,01 %	3,79 %	3,60 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	5,72 %	6,00 %	4,76 %	5,39 %
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	36,56 %	36,52 %	39,55 %	39,36 %
-> dont taux TAFNB fixe pour la commune	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux TAFNB fixe pour le GFP	36,56 %	36,52 %	39,55 %	39,41 %
Cotisation foncière des entreprises (à l'exclusion de la FPZ/FPE)	25,37 %	25,40 %	24,38 %	24,48 %
-> dont taux CFE voté par la commune	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE des groupements sans fiscalité propre	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE applicable par le groupement à fiscalité propre (FA)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE applicable sur le territoire de la commune (FPU)	25,37 %	25,40 %	24,38 %	24,48 %
Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPZ)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPE)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères				
-> taux moyen de la commune sur son territoire	0,00 %	15,45 %	10,29 %	11,21 %
-> taux moyen appliqué par l'EPCI compétent sur le territoire de la commune	16,97 %	15,45 %	10,29 %	11,21 %

Sources : Fiches AEF - DGFIP

Les produits des impôts directs – fiche 2016

Bases nettes imposées au profit de la commune			Taxe	Réductions de base accordées sur délibérations		
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate		En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
652	888	1 094	Taxe d'habitation (y compris THLV)	0	0	39
540	736	921	Taxe foncière sur les propriétés bâties	0	0	0
22	30	60	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0	0	0
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	-	-	-
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0	0	0
Les taux et les produits de la fiscalité directe locale						
Produits des impôts locaux			Taxe	Taux voté (%)	Taux moyen de la strate (%)	
62	84	133	Taxe d'habitation (y compris THLV)	9,46	12,16	
50	68	144	Taxe foncière sur les propriétés bâties	9,21	15,62	
18	25	27	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	82,82	45,38	
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,00	0,00	
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,00	

Le conseil municipal a décidé d'augmenter les taux des 3 taxes locales (+1 point) en 2016 afin de compenser la baisse de la DGF subie depuis 2014, de faire face aux dépenses obligatoires de la collectivité et pour permettre de continuer l'investissement. Les taux ont été maintenus à l'identique en 2017.

Source : données BPS Bercy – comptes des communes

Les principaux ratios

Principaux ratios	2014	2015	2016	2017
Population DGF	725	728	739	727
Population INSEE	720	723	734	722
Revenu par habitant	12 703,62	13 369,23	13 577,73	14 093,99
Revenu moyen par hab de la strate		12 989,16	13 201,94	13 374,94
Potentiel financier par habitant	732,452	722,939	715,598	730,686
Potentiel financier par habitant de la strate	687,862	691,162	702,153	698,030
Effort fiscal	0,913	0,836	0,838	0,846
Effort fiscal de la strate	1,010	1,010	1,001	1,003
Potentiel fiscal par habitant	632,423	628,838	636,403	662,806
Potentiel fiscal moyen de la strate	564,560	573,296	596,948	596,948

Potentiel fiscal = ((produit de TH + TFPB + TFPNB) x (taux moyen national) + DCRTP + FNGIR)

Potentiel financier = potentiel fiscal + (DGF – contribution au redressement des finances publiques)

Effort fiscal : (produit de TH + TFPB + TFPNB) / potentiel fiscal.

Ce ratio permet d'évaluer la pression fiscale sur la commune.

- Sources : données BPS Bercy – comptes des communes et fiches DGF Ministère de l'Intérieur-DGCL

Le niveau d'endettement

- Les données concernent uniquement le budget général (sans intégrer l'encours de la dette du service annexe de l'assainissement qui s'élève à 59 352,88 € au 31.12.17 soit 82 € par habitant). L'encours de la dette diminue progressivement, aucun emprunt n'a été contracté par la commune depuis 2010.
- Le ratio encours de la dette sur recette de fonctionnement s'élève à 0,385 pour l'exercice 2016 (0,76 pour la moyenne nationale) et le ratio encours de la dette sur CAF est égale à 1,87 années.

	2015					2016				
	En milliers d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate par hab	en %pts de fonct.		En milliers d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate par hab	en %pts de fonct.	
				Ratios de structure	Moyenne de la strate				Ratios de structure	Moyenne de la strate
ENDETTEMENT										
Encours total de la dette au 31/12/N	196	271	591,00	44,52	76,97	170	231	582,00	38,46	76,02
Annuité de la dette	39	54	88,00	8,94	11,43	33	45	87,00	7,54	11,35

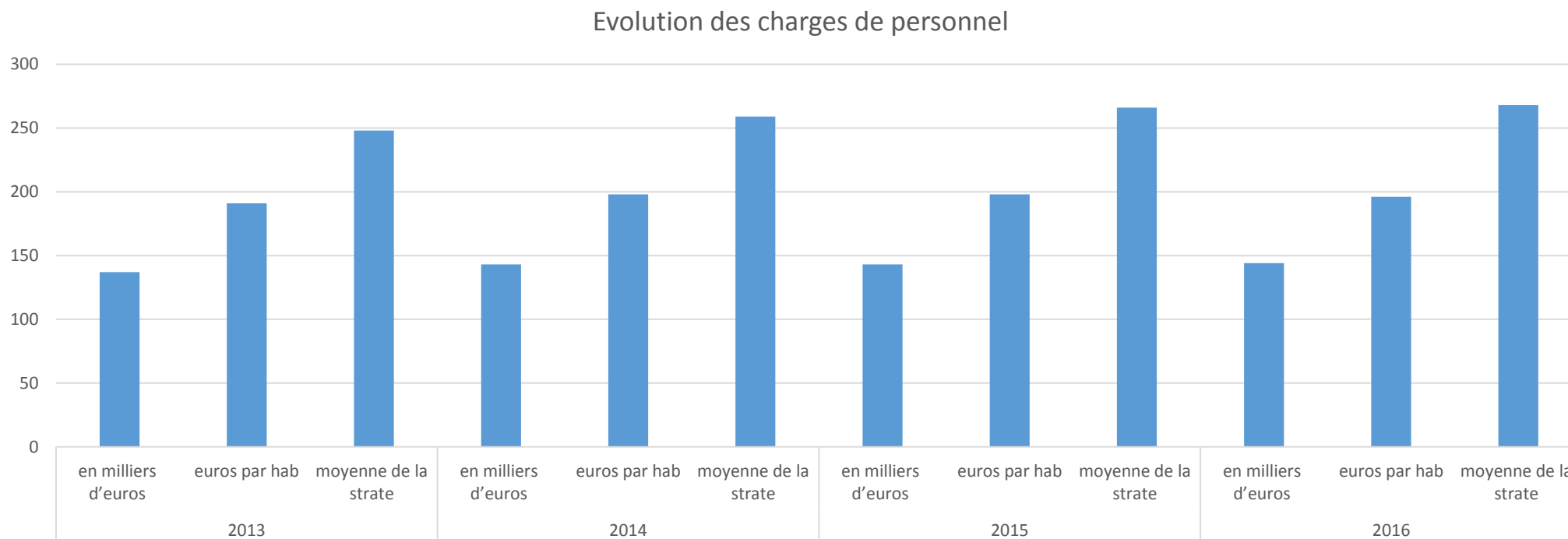
Source : données BPS Bercy – comptes des communes

Effectifs et charges de personnel

Tableau des emplois au 01/01/2018

GRADE	ACTIVITÉ (POSTE)	STATUT	TEMPS DE TRAVAIL	NBR. D'HEURES EFFECTUÉES	EFFECTIF POURVU AU 01/01/18
ADJ ADM PRINC 2E CLASSE	Assistante	CNRACL	TC	35h/sem	OUI
ADJ TECH	Agent polyvalent sce technique	IRCANTEC	TNC	17,5h/sem	DISPO
ADJ TECH PRINC 2E CLASSE	Agent polyvalent sce technique	CNRACL	TC	37h/sem	OUI
ADJ TECH PRINC 2E CLASSE	Agent polyvalent sce technique	CNRACL	TC	37h/sem	OUI
ATTACHE	Secrétaire de mairie	CNRACL	TNC	28h/sem	OUI

Charges de personnel entre 2013 et 2016



En 2017, la masse salariale évolue en fonction du « GVT » (glissement vieillesse technicité) ainsi qu'avec l'emploi en complément d'un agent en contrat CAE-CUI pendant 6 mois pour le service technique.

Source : données BPS Bercy – comptes des communes